



Extraits du procès-verbal de la session plénière des 9 et 10 février 2023

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, en ce début de session budgétaire, je voudrais aborder quelques éléments au nom du Groupe des élus de gauche que je représente.

J'aimerais m'associer aux paroles prononcées à propos des victimes du peuple syrien et du peuple turc, qui viennent de vivre un drame, des peuples qui, dans cette partie du monde, ont déjà été lourdement frappés par la guerre au cours des dernières années et dont une catastrophe naturelle aussi imprévisible qu'un séisme est venu bousculer le quotidien et l'ordinaire.

C'est une bonne chose qu'à l'instar d'autres collectivités, le Département s'engage à sa mesure et accorde un soutien aux victimes par l'intermédiaire d'une association. J'avais prévu de proposer cette aide ; vous avez devancé une de nos propositions, et j'en suis très content. Cela prouve que nous avons les mêmes préoccupations.

J'aimerais également avoir une pensée pour l'un de nos collègues qui nous a quittés à la fin du mois de décembre, Pierre Chesnier, qui fut Conseiller général, disait-on à l'époque, du canton de Fresnay-sur-Sarthe, de 1994 à 2001. Je fais partie, avec vous, Monsieur le Président, de ceux qui l'ont fréquenté dans cette assemblée. C'était un élu qui incarnait le monde rural, dont la voix était écoutée et respectée. À travers ces quelques mots, je voulais avoir une pensée pour son action, pour ce qu'il était et pour sa famille.

Monsieur le Président, dans votre intervention vous avez évoqué un contexte anxiogène. Nous sommes, en effet, confrontés à de vraies difficultés que vous-même et M. le Président de la Commission des finances avez énumérées : le coût de l'énergie, l'inflation du prix des matériaux, des matières premières ou encore la perte d'autonomie fiscale qu'il convient de dénoncer. Ces facteurs pèsent lourdement sur notre budget, mais pas uniquement : ils ont un impact non négligeable pour une partie des Sarthoises et des Sarthois dont la situation se fragilise davantage encore lorsqu'il faut faire le choix entre payer la facture d'énergie ou la cantine des enfants.

Mon propos rejoint les échanges que nous avons eus lors du débat d'orientations budgétaires à Laigné-en-Belin sur la pauvreté. Cette fragilisation est un élément auquel nous devons être attentifs. Nous avons eu l'occasion de rencontrer les associations pour la solidarité. Un des responsables de la Banque alimentaire nous a dit combien celle-ci se trouvait démunie face à l'afflux de demandes liées aux difficultés qui frappent une partie de notre population et auxquelles cette dernière n'arrive pas à faire face.

Il convient toutefois de veiller à pas tomber dans la sinistrose la plus totale parce que toute situation recèle des aspects positifs. D'abord, le Département comme le Pays connaissent une croissance légèrement plus soutenue après des années difficiles ; celle-ci se traduit par un marché de l'emploi bien plus tendu, non du côté des demandeurs d'emploi, mais du côté des recruteurs. Que ce soient les administrations publiques ou les entreprises, tous les responsables disent rencontrer des difficultés à recruter bien que le taux de chômage reste relativement élevé dans le Département. Il y a là un levier d'action qui me paraît essentiel.

Parmi les aspects positifs, relevons que notre collectivité est en bonne santé financière. La progression de l'épargne brute qui a été soulignée par le Président de la commission des finances montre véritablement que nous disposons de marges de manœuvre dont toutes les collectivités ne bénéficient pas.

La baisse continue de la dette depuis 2019 ouvre également de véritables perspectives. Prenons garde à ne pas tomber dans la sinistrose et veillons à ne pas instrumentaliser toutes ces difficultés pour refuser d'engager des politiques publiques. Il est difficile de ne pas se répéter, mais la majorité a tendance à le faire : au cours des DOB, il est fait part de la situation très difficile, de la sinistrose qui règne et des difficultés qui s'accumulent. Cela se traduit par des budgets relativement timorés qui, à notre sens, manquent de volontarisme. Puis, arrivent le mois de juin et les comptes administratifs : tout le monde se félicite alors des très bons résultats financiers ! Ne serait-il pas préférable qu'ils soient un peu moins bons et de relever des défis et des enjeux ? C'est une vraie question. S'il convient d'être prudent lorsque l'on gère une collectivité, il ne faut pas que la prudence la paralyse. Or, à la lecture des rapports, j'ai l'impression que l'on est tétanisé, paralysés par la peur de demain ; c'est ainsi que l'on refuse de s'engager plus avant à un moment où cela serait sans doute nécessaire. Rester au milieu du gué est un vrai défaut de ce budget.

En l'étudiant, plusieurs idées nous viennent à l'esprit.

D'abord, au nom de notre groupe, je salue le travail réalisé par les services du Conseil départemental de la Sarthe. Nos agents sont pleinement mobilisés au service des Sarthoises et des Sarthois ; ils ont le sens du service public, le sens de l'intérêt commun. C'est essentiel. Pour des élus, voter un budget n'est pas forcément le plus compliqué, le plus compliqué reste pour les agents de le mettre en œuvre et de concrétiser les décisions prises par les élus. C'est la raison pour laquelle je tenais à saluer le travail de l'ensemble de nos agents.

Ensuite, ce budget comporte des aspects positifs. Nous ne nous plaçons pas dans une posture manichéenne selon laquelle nous trouverions tout négatif parce que nous sommes dans l'opposition. Non, certains rapports s'inscrivent dans le bon sens. C'est ainsi que nous en voterons dix-sept. Cela ne signifie pas pour autant que tout soit parfait ni que nous ferions exactement la même chose si nous étions aux responsabilités. Il n'en reste pas moins qu'ils comportent des points positifs, même s'ils interviennent parfois avec quelque retard.

Par exemple, si nous saluons l'effort financier consenti en faveur de l'enfance, je ne peux m'empêcher de revenir sur les propos de Mme la Procureure de la République auxquels vous avez fait référence, en les tronquant quelque peu. En effet, lors de l'audience solennelle au tribunal, j'avais cru comprendre que Mme la Procureure s'était tournée vers le Département considérant qu'il ne jouait pas pleinement son rôle de protection de l'enfance en danger. Cela transparaît dans le rapport, dans vos propos et dans l'engagement financier complémentaire : le Département est en retard sur cette question et n'est pas en mesure de prendre en charge l'ensemble des enfants. En raison ce retard que vous tentez de rattraper, des enfants sont encore en situation de danger.

Le Plan Collège de demain va de l'avant. Nous allons installer des panneaux photovoltaïques sur les toits des établissements et végétaliser les cours d'école. C'est très bien mais au cours des années qui viennent de s'écouler, nous avons inauguré quatre nouveaux collèges sur lesquels aucun panneau photovoltaïque n'a été posé et dont les cours sont entièrement bitumés. Nous découvrons que des actions seront entreprises mais nous avons le sentiment de courir pour essayer de rattraper le retard pris. Cela dit, les choses sont ce qu'elles sont et il est positif de prendre conscience des problèmes ; c'est ainsi que l'on progresse.

Peut-être convient-il aussi de se méfier des effets d'annonce. Des actions sont annoncées dans le budget qui ne se concrétisent pas toujours. Il me semble me souvenir que nous avons décidé collectivement de créer un budget participatif. Je ne crois pas qu'il se soit concrétisé ou, s'il l'est, les éléments y afférent ne sont guère visibles.

J'ai indiqué que nous voterions favorablement dix-sept rapports. Cela signifie que sur les vingt-neuf rapports inscrits à l'ordre du jour, notre vote différera de celui de la majorité départementale sur douze rapports : soit nous voterons contre, soit nous nous abstiendrons, soit que les actions proposées dans le cadre de certaines politiques demeurent insuffisantes ou parce que de vrais désaccords de fond nous opposent sur des aspects des politiques qui sont menées.

Ainsi, nous sommes véritablement inquiets s'agissant de la solidarité. Trois rapports nous sont proposés : Soutenir et protéger l'enfant et sa famille, Accompagner les personnes en autonomie, Contribuer à la bonne santé des Sarthois. J'ai eu beau les relire à plusieurs reprises, je relève que des pans entiers de l'action du Conseil départemental en

matière de solidarité ont disparu. Je vous invite à comparer le recueil des rapports du précédent BP à celui-ci. Les crédits Politique de la ville comme ceux relatifs au monde associatif, notamment en faveur des personnes les plus vulnérables, ont disparu. Peut-être cela fait-il écho à la disparition de services, tels que la circonscription d'action sociale dédiée aux gens du voyage et aux personnes sans domicile fixe, mais cela nous inquiète. Ou peut-être cela répond-il à la volonté de faire court.

Cela dit, que des aspects aussi importants de nos politiques puissent disparaître du budget inquiète. J'ose espérer que les crédits Politique de la ville figurent bien quelque part dans le budget mais la politique de solidarité se conçoit dans une globalité. Vous dites que le Département est chef de file en matière de solidarité ; comment peuvent ainsi disparaître des rapports qui sont soumis au vote des élus des pans entiers de la politique départementale en matière de solidarité ?

Nous considérons que ce sujet aurait nécessité d'être inclus au Budget de la Solidarité dans sa globalité. Tel est le sens du premier amendement que nous proposerons.

Le deuxième désaccord de fond porte sur la question de l'insertion. Je ne vous exposerai pas nos arguments dans le détail par crainte de vous lasser. Nous aurons l'occasion de revenir sur plusieurs points au moment de la présentation des rapports. Pour résumer, nous avons un vrai désaccord de fond sur la politique d'insertion, qui nous conduira d'ailleurs à proposer un deuxième amendement.

D'autres désaccords de fond ayant trait à la tarification sociale de la restauration scolaire, au financement des collèges privés et à la transition énergétique nous amèneront à déposer un troisième amendement.

Je siége dans cette assemblée depuis 1998 ; c'est la première fois qu'un groupe minoritaire décide de faire jouer ce droit d'amendement. Nous y procéderons sur votre suggestion, Monsieur le Président. En effet, vous me l'aviez suggéré après votre réélection à la présidence du Conseil départemental. Cela permet aussi de nourrir le débat et, après tout, l'opposition est dans son rôle : il est de reconnaître ce qui va bien – je pense que je l'ai fait avec honnêteté –, d'expliquer ce qui va mal – ce qui ne revient pas à dénigrer l'action du Département et notre territoire –, de pointer les difficultés et de concevoir la façon d'y répondre. Enfin, nous sommes dans notre rôle qui consiste aussi à proposer, ce que nous essayons de faire différemment.

L'année dernière, nous avons envoyé à chaque élu de la majorité ainsi qu'aux membres de l'Assemblée plusieurs propositions. Nous ne dirons pas que notre travail a reçu un accueil très positif, si ce n'est pour reconnaître que nous avançons des propositions et que c'était une bonne chose. Cela n'a pas été très loin. Aujourd'hui, soumettre ces amendements au vote est une façon de trancher des désaccords ou de trouver des points d'accord qui peuvent se révéler importants.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, les quelques mots dont je voulais vous faire part en ce début de session, en vous souhaitant à toutes et à tous de très bons travaux.

Commission Vie associative, Culture, Sport, Tourisme et Patrimoine

**CONDUIRE UNE POLITIQUE SPORTIVE AU SERVICE
DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE LA COHÉSION SOCIALE**

M. COUNIL. Je remercie Gérard Galpin de sa présentation exhaustive du rapport. Je formulerai trois observations.

La première s'adresse davantage au Président du Syndicat mixte des 24 Heures qu'au Président du Conseil départemental, mais s'agissant de la même personne, je pense que je peux me permettre cette formule.

Comme l'a souligné M. Galpin, l'année 2023 sera marquée par le Centenaire des 24 heures du Mans. Il ne faudrait pas que les Sarthois soient privés de cette manifestation. Or, nous sommes actuellement alertés par de nombreux concitoyens, eux-mêmes contributeurs du circuit, sur le fait qu'ils n'arrivent pas à obtenir de places à cette 90^e édition du circuit des 24 heures, d'autant que ce 100^e anniversaire, qui s'accompagne du retour d'écuries prestigieuses, engendre un fort engouement. Les premières places mises en vente sont parties très vite.

Un grand nombre de Sarthois et Sarthoises ont l'habitude de se rendre sur le circuit ou s'ils en ont perdu l'habitude veulent assister aux courses à l'occasion du centenaire. Or, elles se retrouvent le bec dans l'eau et n'auront le droit qu'au bruit lointain des voitures sans pouvoir les voir courir. Aussi convient-il de se pencher sur la question.

Un échange a lieu avec les services de l'État pour étudier la possibilité pour l'ACO de vendre davantage de places. Il n'en reste pas moins que le Département doit faire pression pour que des places vendues soient réservées aux Sarthoises et aux Sarthois qui financent le circuit à travers l'ensemble des installations car on ne comprendrait pas qu'ils soient privés de la fête.

J'appelle également l'attention sur le fait que ces places sont uniquement vendues sur internet. J'ai reçu à ma permanence des personnes qui me disent ne pas avoir internet ou qui sont incapables d'acheter des places par ce biais. Est-ce à dire qu'ils n'auraient pas le droit d'assister à la course ? Nous prenons en pleine face la fracture numérique. Je tire donc la sonnette d'alarme. Je compte également interpeller par écrit le Président de l'ACO. Mais que le Conseil départemental interpelle le Président du Syndicat mixte des 24 heures me semble utile.

Ma deuxième observation porte sur l'action départementale de soutien à la rénovation des équipements sportifs et culturels. Dans le cadre du plan de relance, en accord avec le maire du Mans, vous aviez décidé qu'une enveloppe de 500 000 euros serait fléchée sur la rénovation et la construction de deux équipements de la ville du Mans : le chapiteau permanent de la Cité du cirque. À cet égard, pas de problème, la ville du Mans a touché 80 % de la subvention de 250 000 euros du Conseil départemental. En revanche, la rénovation du complexe sportif Pierre de Coubertin pose difficulté.

Cette rénovation a pris beaucoup de retard, non de notre fait, mais de celui des marchés publics. Une première fois, les appels d'offres ont été infructueux ; ensuite, ils ont explosé les plafonds et les estimations qui avaient été établies. Il a donc fallu négocier, engendrant un retard d'un an de ce chantier très ambitieux de rénovation du complexe sportif qui doit permettre à terme de réduire de 62 % la consommation d'énergie. Autre difficulté, on risque de perdre la subvention départementale de 250 000 euros.

M. le maire du Mans vous a alerté sur cette question par lettre, mais nous n'avons pas obtenu de réponse et nous aurions besoin, comme cela a été accordé à d'autres collectivités, que l'aide soit prorogé parce que les travaux commenceront en juin 2023 au moment où elle prendra fin. Si le Département veut être partenaire de cette opération, comme vous l'aviez décidé conjointement, nous aurions besoin d'une réponse. C'est l'élu en charge de la rénovation des bâtiments de la Ville du Mans qui s'exprime.

Troisième observation, étant moi-même administrateur, membre du Conseil de surveillance du MSB, je ne prendrai pas part au vote de cette délibération. Autant je trouve très louable d'avoir déposé sur table la liste des élus qui ne prennent pas part au vote, autant il faudrait pour la prochaine fois que cette liste soit complétée par les organismes au sein desquels nous siégeons au titre d'autres mandats. Peut-être serait-il utile d'interroger les élus individuellement sur les organismes dans lesquels ils siègent afin d'éviter de le préciser à chaque séance car il peut se produire que nous soyons inattentifs et que nous oublions de le préciser.

Mme COZIC-GUILLAUME. J'interviendrai sur la subvention liée aux activités de la CCI dans le cadre de la gestion de l'aéroport.

L'aéroport est encadré dans un tissu urbain. Durant ces dix dernières années, nous avons constaté une très forte évolution des activités de cet aéroport avec l'arrivée des parachutistes qui font des sauts le week-end et désormais la

nuit ; s'ajoutent l'activité d'autogire, l'activité ULM, les écoles de pilotage qui se sont développées et celle des hélicoptères.

L'ensemble de ces activités engendre d'énormes nuisances aux riverains de notre canton, en particulier sonores. Les habitants subissent l'intensité du bruit des avions au décollage et à l'atterrissage, la répétitivité sur la durée, toute la journée, voire le soir et la nuit.

Ils subissent, au surplus, la pollution atmosphérique, ces activités rejetant des tonnes de CO₂. La pollution des résidus brûlés, des produits combustibles incomplets et autres particules fines retombent sur les zones proches de l'aéroport.

Enfin, les personnes sont inquiètes de la sécurité : au bout de l'aéroport, est installé le site de butagaz qui est déclaré Seveso seuil haut pour des raisons de risques industriels. Nous pouvons comprendre le stress des habitants du secteur lorsque des apprentis pilotes survolent ce site dangereux.

En raison de ces nuisances, je souhaiterais que le Département ne finance plus ces activités. Des sports méritent d'être financés, autres que des activités qui produisent des nuisances aux habitants du canton.

M. COUNIL. Je reviens sur votre propos relatif à l'aérodrome car il ne faut pas réécrire l'histoire.

La construction de cet aérodrome, financée sur les fonds du plan Marshall notamment, date de l'après-guerre. Quant à la construction de la Cité des Pins, victime de nuisances, elle a été achevée en 1938, c'est-à-dire avant même que l'aérodrome ne voie le jour. S'agissant de la cité de la Gauterie à Arnage, très concernée par les nuisances, sa date de construction correspond à celle de l'aérodrome.

L'activité de l'aérodrome a pris de l'ampleur. Il est enchâssé dans un tissu urbain. C'est un fait, mais n'essayons pas de renvoyer la responsabilité sur des collectivités qui auraient accordé des permis de construire. Je dois, pour ma part, étudier prochainement un permis relatif à une construction située à proximité de l'aérodrome. Je ferai ce qu'il faut et ne le signerai pas.

Si vous voulez, on peut la jouer ainsi, mais je pense que telle n'est pas la solution. Il convient de reconnaître que l'aérodrome existe et est utile. Des études l'ont démontré : il s'agit d'un outil de développement économique, nous sommes d'accord, si ce n'est que de nouvelles pratiques se développent comme l'a très bien souligné Mme Cozic-Guillaume, génératrices de très importantes nuisances. Quand un autogire passe plusieurs fois au-dessus d'une maison, ses habitants deviennent fous.

Il convient donc d'intervenir sur cette question, dont le Département a la responsabilité. Le Département est, en effet, actionnaire à 50 % du Syndicat mixte des 24 heures. Vous en êtes le Président et il est normal qu'on se tourne vers vous pour réguler des pratiques qui deviennent insupportables, d'autant qu'elles ne participent au rayonnement économique, il s'agit de pratiques de loisirs mais des loisirs qui polluent la vie de beaucoup d'habitants à longueur de temps.

Il arrive un moment où ils doivent être entendus. Pratiquer la politique de la sourde oreille conduira les habitants en colère à occuper la piste et à empêcher l'activité de l'aérodrome. Nous les soutiendrons, car on ne peut rester sourds aux difficultés que vivent des habitants du Département. Le bruit est une agression, d'autant qu'il est permanent comme c'est aujourd'hui le cas.

Nous souhaitons que tout le monde soit réuni autour de la table et que nous trouvions des solutions en bonne intelligence. Les propos de Mme Cozic-Guillaume ont été transformés, c'est anormal. Personne ne remet en cause l'existence de l'aérodrome, nous remettons en cause des pratiques qui, pour faire plaisir, à une minorité empoisonnent la vie de beaucoup de personnes ! Telle est la réalité !

Vous pouvez faire la sourde oreille si vous le voulez, ce n'est pas un problème, mais la colère finira par se manifester. Avant qu'elle n'éclate, nous jouons notre rôle et alertons. Ne déformez pas, s'il vous plaît, les propos et ne réécritez pas l'histoire.

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES POUR LA CONSERVATION ET L'ANIMATION DU PATRIMOINE AU BÉNÉFICE DES USAGERS ET EN SOUTIEN AUX TERRITOIRES

M. COUNIL. Je reviens sur le lancement d'une étude de préfiguration d'un historial des guerres dans la Sarthe à l'intérieur du blockhaus Chanzy.

Le lieu est-il vraiment le mieux adapté à recevoir cet historial des trois guerres – la guerre de 1870, la guerre 14-18 et la guerre 39-45 – au regard de l'étroitesse du lieu ? Nous savons les difficultés à aménager ce genre de blockhaus : il ne pourra recevoir que peu de public à la fois. Devons-nous investir dans un projet destiné à une faible fréquentation ? Essayons-nous d'être vus par le plus de monde possible ? C'est une vraie question. Bien que je ne sois pas membre de la commission concernée, je serais très intéressé à participer à cette réflexion sur l'historial car je m'interroge sur le lieu. Nous connaissons tous les règles qui s'appliquent aux établissements recevant du public et qui s'imposent à nous : un lieu n'ayant qu'une seule porte ne peut recevoir plus de 19 personnes. Imaginons demain que nous voulions organiser des visites scolaires. Je ne connais malheureusement aucune classe qui, à ce jour, compte moins de 19 élèves. C'est une réalité.

Le second sujet que je voudrais évoquer a trait à une association. Jusqu'à présent je me suis tu, je n'ai jamais rien dit, mais je m'interroge. Dans le cadre du travail que vous envisagez, j'aimerais connaître le rôle de l'association AO K7, qui s'enorgueillit d'avoir sauvé le blockhaus, de l'avoir mis à jour et de le mettre en avant.

J'avoue à avoir du mal avec une association qui porte le nom d'une armée allemande qui a été responsable de la déportation de 278 juifs dans notre Département, qui a été dite coupable de la répression et de la mort de dizaines de résistants et qui a conduit à d'immenses souffrances dans la Sarthe. C'est la raison pour laquelle j'ai un peu de mal avec l'idée que nous travaillions avec une association qui porte le nom d'une armée allemande. C'est quelque chose que je garde en moi depuis un moment et qui commence à m'agacer profondément. Aussi j'aimerais que nous clarifiions notre position vis-à-vis de cette association, d'autant qu'elle est en train de vouloir reconstituer à Mulsanne un fait qui n'a jamais existé, ce qui, moi, m'horripile.

Mulsanne a été un centre d'internement très important. Les premiers juifs raflés le 16 juillet 1942 au Mans y ont d'abord été internés avant de partir au grand séminaire à Angers et d'être déportés à Auschwitz le 20 juillet. Il est ensuite devenu un centre d'internement de différents publics pendant la guerre.

Nous assistons actuellement sur ce site à une falsification de l'histoire. L'association souhaite amener un wagon sur le terrain ; or, il n'y a jamais eu de wagon de déportés à Mulsanne. Je voudrais connaître la position du Département, parce que, se profile un vrai questionnement. L'association s'enorgueillit d'agir sur une propriété du Conseil départemental. Quelles sont la politique et la position du Département à l'égard d'une association qui porte le nom de l'armée d'occupation ?

Commission Solidarité, Autonomie et Santé

SOUTENIR ET PROTÉGER L'ENFANT ET SA FAMILLE

M. COUNIL. Je reviens à mon intervention de ce matin. Je continue à penser qu'il manque un rapport. La politique de solidarité du Département ne se limite pas uniquement à l'enfance, les personnes en perte d'autonomie et à la santé. Par le passé, un rapport beaucoup plus large nous était présenté, portant sur les politiques de soutien aux personnes en difficulté qui n'entrent pas toujours dans ces catégories. En termes de lisibilité, il est dommage que ce rapport fasse défaut. Cela dit, vos choix vous appartiennent. Il n'en reste pas moins qu'il n'est pas facile de s'y retrouver. Par

exemple, j'ai eu beau avoir lu les rapports à trois reprises, je n'avais pas vu les crédits Politique de la ville. Depuis, je les ai trouvés, page 26, où ils font l'objet d'une seule ligne.

C'est problématique parce qu'un rapport plus étoffé nous aurait permis d'échanger sur ces questions. Nous avons rencontré les associations porteuses de ces sujets qui font face, à l'heure actuelle, à des difficultés considérables. Le débat a été amorcé ce matin. J'ai entendu la réponse de M. Beauchef, qui renvoyait la balle vers l'État. Il n'en reste pas moins que le Département a un rôle à jouer. Certes, il le joue déjà comme l'a rappelé M. Sasso à l'occasion de la présentation de son rapport, en soulignant, par exemple, ce qui est fait pour loger des associations dites caritatives. Mais ces associations doivent faire face à un public de plus en plus nombreux, envoyé par les services du Département puisque les personnes accèdent aux épiceries solidaires sur instruction des conscriptions d'action sociale.

Parallèlement, on observe des trous dans la raquette. Dans certains territoires, plus souvent ruraux qu'urbains, on sent que des concurrences s'installent, des associations et les CCAS font le travail, et puis d'autres associations arrivent. Tel est le sens de l'amendement que nous avons présenté : il faut réfléchir à une meilleure coordination. Qui doit coordonner : l'État ? Le Département ? Ou encore la responsabilité doit-elle être partagée ? Pour moi, la solidarité est un domaine de compétence départementale. Je souhaiterais savoir quand nous pourrions débattre de cet amendement car nous ne pouvons le rattacher à un rapport particulier.

Je reviens sur les difficultés majeures de placement des enfants. Le rapport l'indique de façon transparente et sincère : nous sommes confrontés à une baisse du nombre de places d'accueil en raison des difficultés de recrutement des assistants familiaux salariés du Département. Nous avons enregistré 36 départs et 7 recrutements. Depuis 2016, l'effectif a baissé de 26 %. Cela pose question. Nous sommes tous confrontés à des difficultés de recrutement.

La Ville du Mans a lancé une campagne pour recruter des assistantes maternelles pour les crèches familiales ; les réponses sont rares. Je ne pense pas que nous réglerons le problème uniquement par la communication. Un travail de fond doit être réalisé avec les assistants et assistantes familiales qui accueillent des enfants à domicile pour réfléchir à rendre cette fonction, essentielle et historique, plus attractive. J'ai noté le passage de 23 à 26 euros de l'une des prestations qui leur est versée, mais cela suffirait-il ? Tout le monde sait que les horaires sont souvent compliqués, que gérer les enfants est de plus en plus difficile, car ils sont souvent déstructurés et en perte de repères. Tous les Départements y sont confrontés, nous ne pouvons en faire l'économie. Ce métier doit évoluer. Comment le Département compte-t-il s'y prendre ?

La baisse de 9 % du budget du Foyer de l'enfance est logique, elle est liée à la diminution du nombre d'enfants pris en charge. Le rapport évoque le déménagement de cette unité vers un nouveau site à l'été 2023. Pourrions-nous en savoir davantage ? Par ailleurs, qu'envisagez-vous s'agissant du bâtiment actuel, situé dans une zone d'aménagement concertée, dont j'assume le pilotage ? Les riverains que nous rencontrerons nous interrogent et il est important, en termes d'aménagement du quartier, que nous y voyions plus clair.

Telles sont les observations dont je voulais vous faire part sur ce rapport. À ce stade, notre groupe s'abstiendra.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

M. COUNIL. Aujourd'hui, des acteurs ont la volonté de développer des actions liées à l'habitat inclusif. Cela s'est traduit parfois par des excès, notamment en ce qui concerne les résidences seniors, qui ont fleuri un peu partout, souvent à des tarifs peu abordables pour le Sarthois moyen.

Dans le cadre de mes fonctions dans une autre collectivité, je suis assez effaré devant le nombre de projets de résidences seniors que nous pouvons recevoir. J'ai parfois l'impression qu'il n'y plus dans ce Département que des anciens à loger. C'est probablement lié au fait qu'il s'agit d'un investissement défiscalisable. La Métropole a fait le choix de ne plus accepter de nouveaux projets seniors, dont les tarifs sont prohibitifs et non adaptés.

En revanche, s'agissant du parcours résidentiel, nous avons besoin de développer dans nos territoires une offre de résidences seniors à tarifs abordables, qui viendraient progressivement remplacer le foyer logement traditionnel. Cette offre permettrait à la personne âgée de quitter un logement qui n'est plus toujours adapté à sa situation. Je pense à des maisons « Le roi haricot », où il faut monter trois étages pour accéder à la chambre et bénéficier de services communs.

La volonté de développer plusieurs projets de cet ordre dans le Département s'est manifestée. Je me souviens de l'un d'eux à Écommoy ou au Mans. Les porteurs de projet n'ont pas l'habilitation, que le Département leur refuse ; aussi, le projet ne peut-il voir le jour. De tels projets n'engagent pas forcément les finances départementales. Pourtant, cela vient bloquer des projets urbains qui sont intéressants car ils accompagnent les seniors dans leur parcours résidentiel et leur permettent d'habiter dans des logements mieux adaptés à leur situation et au maintien à domicile, sans entacher les finances départementales.

Sans habilitation plusieurs projets sur lesquels nous travaillons, et pas seulement au Mans, sont remis en cause et ne verront probablement pas le jour. Ne serait-il pas possible de nous réunir et de trouver des solutions à ces difficultés ?

Commission Emploi, Insertion et Logement

DYNAMISER LES PARCOURS VERS L'EMPLOI

M. COUNIL. Je me limiterai à deux remarques, je ne reviendrai pas sur le sur ce que vient de dire très bien M. Hubert, qui connaît parfaitement ce dossier.

Le Territoire zéro chômeur est issu d'une loi qui a été votée à l'unanimité de l'Assemblée nationale en 2016, à une époque, Monsieur le Président, où vous étiez vous-même député. C'est donc un projet que vous pensiez soutenir à l'époque. C'est la raison pour laquelle la décision du Département pose question.

M. Beauchef ce matin, sur la politique d'insertion, a déclaré que le désaccord portait sur le Territoire zéro chômeur. Non, notre désaccord sur la politique d'insertion du Département dépasse ce dispositif.

Je me répète depuis des années : j'ai l'impression que les choix retenus par cette assemblée ont consisté à s'intéresser aux personnes à l'employabilité facile et rapide, laissant de côté une série de personnes qui progressivement s'enfoncent dans l'assistanat et l'exclusion sociale – il faut dire le mot – au lieu d'essayer de leur tendre la main et de les ramener progressivement vers l'emploi. Nous savons que ramener ces personnes vers l'emploi ne s'effectue pas d'un coup de baguette magique, cela prend du temps.

J'ai l'impression que nous avons oublié ce public, qui intéresse aussi le dispositif Territoire zéro chômeur, ce qui explique aujourd'hui notre désaccord de fond, qui dépasse le dispositif Territoire zéro chômeur.

Je veux évoquer un second point, abordé par M. Chevalier. Il porte sur France Travail. France Travail fait écho à un engagement présidentiel d'Emmanuel Macron, dont l'objet visait à mieux organiser les services d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. À un moment où nous connaissons encore un chômage résiduel important et de multiples offres d'emploi qui ne trouvent pas preneur, ce dispositif peut paraître intéressant. Pourtant, nous craignons qu'il n'aboutisse à une forme de recentralisation, sous l'égide d'une sorte de guichet unique national, en tout cas piloté par l'État, et que les actions des missions locales et des Départements aillent en se réduisant, ces derniers perdant des marges de manœuvre. Or, il importe de rappeler que les collectivités locales jouent un rôle dans l'application des politiques publiques parce qu'elles connaissent les acteurs – les associations, les entreprises – et qu'elles ont la capacité de s'adapter au contexte local.

L'engagement financier des collectivités locales comme le Conseil départemental doit être reconnu et le Département respecté dans ses compétences. Nous sommes donc quelque peu inquiets de la création de France Travail car la

politique pourrait être pilotée par des services déconcentrés de l'État, avec un opérateur national sans véritable légitimité politique. Cela pose question.

GARANTIR UN LOGEMENT PERFORMANT PARTOUT ET POUR TOUS

M. COUNIL. Monsieur le Président, vous avez déclaré que vous n'aimiez pas que l'État vous impose des choses. Nous sommes, en l'occurrence, face à un exemple contraire. L'État a décidé de ne plus instruire les dossiers de la Délégation des aides à la pierre et en transmet la mission aux collectivités, ce qui vous conduit à créer quatre équivalents temps plein dans les services pour la gérer. La Métropole a fait la même chose ; cela lui coûte encore plus cher en postes. On voit bien que votre réflexion est à géométrie variable selon que cela vous intéresse ou non. En l'occurrence, l'État vous l'impose, et vous acceptez.

J'en viens à une question technique, très pratico-pratique. En tant que gestionnaire d'aires d'accueil des gens du voyage, j'ai incité un certain nombre de voyageurs à faire appel au FSL afin de toucher des aides. Cela nous permet de notre côté d'avoir des recettes « usagers » et évite que les gens du voyage n'entrent dans une spirale de nonpaiement et de dettes puisque nous travaillons pour que personne n'en ait.

Jusqu'à présent la collaboration avec les services du Conseil départemental s'est très bien passée. Or, dernièrement, à l'occasion d'un échange, il nous a été dit qu'il était inutile de déposer des demandes de FSL parce que les gens du voyage n'y avaient plus droit. Cela pose la question de l'égal accès de chaque citoyen au droit. Ne voyez dans mon interrogation aucune malice de ma part.

Il est possible que le directeur du syndicat mixte ait mal compris mais il semblait assez sûr de la réponse fournie par les services du Conseil départemental : plus de dossiers FSL pour les personnes stationnées sur les aires d'accueil des gens du voyage.

Commission Développement Numérique

FAIRE DU NUMÉRIQUE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ET DE PERFORMANCE POUR LA SARTHE

Mme COZIC-GUILLAUME. Quels sont les publics et partenaires concernés par le Fonds numérique solidaire ? Comment fait-on la demande ? Par qui faut-il passer pour obtenir le matériel ? Qui en a profité en 2022 ? Parmi ces publics, combien y avait-il de collégiens ? Je rappelle que nous avons demandé que les collégiens qui ne disposaient pas de ressources suffisantes pour acquérir un équipement numérique puissent en bénéficier.

Ma seconde question porte sur le système rebaptisé Téléprésence destiné aux élèves absents. Nous avons évoqué les difficultés techniques de l'Association « Cartable connecté » de fournir des mallettes aux enfants malades et absents. S'agit-il d'un doublon ou la mise en place de « Cartable connecté » pose-t-elle problème ?

Ensuite, je réitère ma demande afin que soit présenté en Commission Réussite éducative tout ce qui concerne le numérique dans les collèges et l'évolution de l'ENT e-lyco, qui concerne les collèges.

Enfin, j'aurais voulu savoir si nous avons un retour sur les distributions de tablettes dans les Ehpad. Sont-elles en nombre suffisant ? Sont-elles utilisées et adaptées aux besoins ?

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, deux mots sur ce rapport.

L'espace numérique de travail *ItsLearning* mis à disposition des collégiens pourrait évoluer. J'ai toujours un peu de mal avec ce dispositif. J'observe toutefois, en tant que praticien du dispositif puisque les lycées sont équipés du même ENT, que cet espace de travail, qui était assez peu utilisé avant le Covid, a pris une ampleur considérable. Je le constate

dans le lycée où j'enseigne : il y a un avant et un après confinement, qui a un impact sur l'ENT. Renouveler le cadre contractuel parce que nous arrivons en fin de contrat est une bonne chose. Toutefois, j'appelle votre attention sur un point : trop souvent, les équipes enseignantes sont mises devant le fait accompli : un nouvel outil arrive, il faut se l'approprier, comprendre comment cela fonctionne, sans compter que *Its Learning* est tout sauf intuitif. Pour envoyer un message à une seule classe, il faut cliquer quinze fois sur des trucs différents ! Cela requiert un véritable effort.

Il est important qu'une concertation étroite soit menée avec les équipes enseignantes car elles sont les premières utilisatrices et les élèves n'utilisent cet outil que si les enseignants l'utilisent eux-mêmes.

Le second point que je souhaite évoquer a trait au data center, qui est une excellente initiative. D'ailleurs, Monsieur le Président, j'ai essayé autant que faire se peut de vous accompagner, dans le cadre des compétences qui sont les miennes, dans la mise en place de ce data center. Il s'agit d'une innovation intéressante, qui permet de gérer en circuit court des données localement. Il n'en reste pas moins qu'un data center est un établissement énergivore puisqu'il est nécessaire de refroidir les serveurs. Au titre de l'investissement que vous prévoyez rue Molière, envisagez-vous de travailler sur la récupération de chaleur ?

Une expérience très intéressante a été menée par le Syndicat mixte des réseaux d'énergie calorifique (Smirec) en Seine-Saint-Denis. Il installe un data center. Un investissement est destiné à collecter la chaleur dégagée par le refroidissement des serveurs, valorisant ainsi près de 6,6 mégawatts de chaleur qui est livrée sous forme d'eau à 28°. Elle est ensuite montée à 65° par des pompes à chaleur. Ce système présente, selon moi, un grand intérêt. Je ne me suis occupé du dossier sur son seul aspect urbanistique, mais cet autre aspect me semble intéressant.

Au sujet du data center, j'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai signé le permis de construire ce matin même !

Commission Infrastructures routières, Mobilités et Réseaux électriques

RÉAFFIRMER UNE POLITIQUE ROUTIÈRE AU SERVICE DES USAGERS ET DES TERRITOIRES « LA ROUTE DU QUOTIDIEN »

M. COUNIL. Monsieur le Président, j'ignore les références de vos lectures, car je ne sais pas qui a dit que de grands travaux n'étaient pas entrepris dans le Département. Si vous visiez l'opposition, je vous réponds que tel n'est pas notre discours – à aucun moment. Soit vous êtes suffisamment malin pour déformer des propos, soit vous avez autre chose en tête. Je ne sais quelle option choisir !

Le budget est marqué par une très forte augmentation des dépenses de fonctionnement, de plus 18 %, qui s'explique principalement par l'inflation des matières premières. Nous mesurons combien la situation économique et l'inflation du prix des matériaux peuvent impacter un budget comme celui des routes qui, en effet, n'est pas un petit budget. Il est important. Les routes sont une des principales compétences du Département, peut-être est-ce même la compétence que les Sarthois identifient le mieux parce qu'ils savent qu'ils roulent sur des routes départementales.

Une série de travaux est actée. Je souhaiterais évoquer, quant à moi, la déviation de Sillé-le-Guillaume, au sujet de laquelle nous avons reçu ces derniers jours de multiples mails. Je n'ai d'ailleurs pas tout compris car je ne maîtrise absolument pas la question. Je m'interroge sur ce type de travaux et d'investissement, non pas sur leur utilité car, il est vrai que, lorsque l'on habite dans une commune où la circulation est dense, une future déviation permet d'empêcher les nuisances. Je comprends donc parfaitement que le projet soit jugé intéressant, même si parfois, des commerçants sont moins ravis de la perte de passage. Je m'intéresse davantage à ces travaux en termes d'impact sur l'environnement, car ces équipements routiers consomment énormément d'espaces naturels ou agricoles.

Au regard du Zéro artificialisation nette créé par la loi Climat et résilience, on peut s'interroger sur la capacité à porter ce genre d'équipement dans les années qui viennent. Dans la mesure où nous allons devoir réduire de façon drastique la consommation d'espaces agricoles et naturels, une commune où ce type d'équipement est réalisé entame d'autant

sa capacité à urbaniser des terrains soit pour du logement, soit pour de l'activité industrielle ou tertiaire. Ne sommes-nous pas à la fin d'un monde s'agissant de travaux routiers et de déviation ? Est-il encore utile de lancer des études, sachant que le temps de lancer les études et d'obtenir l'ensemble des autorisations environnementales nous conduira, à la fin des années 2030, à un moment où le ZAN s'appliquera ? C'est un véritable sujet de stratégie car nous ne pouvons obérer les capacités de développement d'un territoire et d'une commune d'un point de vue urbain en consommant de l'espace que l'on dédierait uniquement à des routes.

Je pose la question, je n'ai pas de réponse et je ne dis surtout pas qu'il ne faille pas réaliser de déviation à Sillé-le-Guillaume ; je n'ai pas d'avis sur la question. Ma question couvre un champ beaucoup plus large.

Dans votre présentation, il manque un cinquième objectif, relatif aux circulations douces. Je crois me souvenir qu'au moment des élections départementales, la majorité a pris un certain nombre d'engagements très forts, notamment en répondant au questionnaire relayé localement par l'association Cyclamen sur le site *elections.parlonsvélo.fr*.

Lors de cette enquête, les représentants de la majorité départementale avaient pris des engagements, que je rappelle : mettre en œuvre un Plan vélo départemental, que nous n'avons pas évoqué ce matin ; créer une cellule de coordination pluridisciplinaire, dotée d'un budget dédié aux vélos, d'une ingénierie qualifiée et qui animera la dynamique territoriale et la concertation autour des questions cyclables – je ne crois pas qu'il en ait été question ce matin ; allouer un budget annuel de 4 millions d'euros dédiés au vélo – nous ne l'avons pas vu non plus ; mettre à jour, dès la première année du mandat, le règlement départemental de voirie, en intégrant les recommandations du Cerema sur la réalisation de pistes cyclables et la continuité cyclable dans les intersections ; former au standard de l'aménagement cyclable, tel qu'établi dans les récentes recommandations du Cerema, les équipes d'ingénierie et les spécialistes des infrastructures de la Direction des routes et des agences dépendantes du Département.

Je viens de lire les engagements de Mme Véronique Rivron et M. Olivier Sasso au nom de la majorité départementale, à ce questionnaire, qui est toujours en ligne et accessible. Vous pouvez le consulter sur *elections.parlons-velo.fr*. Or, à ce jour, je ne vois pas la concrétisation des engagements qui avaient été pris. Je pose donc la question.

M. Le PRÉSIDENT. Monsieur COUNIL, vous avez redemandé la parole ?

M. COUNIL. Oui, car je pense que la moindre des choses est de répondre aux propos qui ont été tenus.

Vous avez reproché à Christophe Rouillon, de façon un peu malhonnête d'ailleurs, de ne pas avoir de vision départementale et d'être autocentré sur sa commune. Or, lorsque nous évoquons le Département, vous renvoyez systématiquement à la Ville du Mans et à Le Mans Métropole. Cela commence à devenir insupportable !

M. Le PRÉSIDENT. Avez-vous trouvé la page ?

M. COUNIL. Je ne vous ai jamais interrompu, vous ne m'interrompez pas ! Si je n'ai pas la possibilité de m'exprimer, je demande une suspension de séance.

M. Le PRÉSIDENT. Vous pouvez demander ce que vous voulez, mais vous ne devez pas, dans cette assemblée, faire uniquement de la politique politicienne, ce que vous ne cessez de faire, en trouvant des sujets de polémique.

Je vous ai envoyé le numéro de la page ; j'espère que vous l'avez trouvée.

M. COUNIL. Je reprends mon propos. Je ne fais pas de la politique politicienne, je pense l'avoir prouvé. Je travaille dans l'intérêt des Sarthoises et des Sarthois. Ce n'est pas parce qu'on est dans l'opposition qu'on a systématiquement tort ; ce n'est pas parce que l'on dit quelque chose que l'on recherche systématiquement la polémique. C'est faux et inacceptable ! Mes propos ce matin n'avaient rien de polémique, n'avaient rien de non constructif. Je pose des questions honnêtement, je n'ai déformé les propos de personne !

Ma première question porte sur le ZAN ; vous pouvez fermer les yeux et penser qu'il ne s'agit pas d'une question centrale. Vous me rétorquez : « Et vous, que faites-vous ? » Je suis tranquille, je suis adjoint à l'urbanisme d'une ville, je suis en charge de l'urbanisme dans une métropole qui, en quelques années, a supprimé de ces documents d'urbanisme, et continuera de le faire, 400 hectares de zones urbanisables pour les préserver en espaces naturels et agricoles. Nous avons écouté ce que vous disiez vous-même, Monsieur le Président. Lorsque je parle du ZAN, ne dites donc pas que je suis en contradiction avec mes actes dans une autre assemblée. J'ai suffisamment d'estime pour le message politique que je porte pour avoir toujours pris soin de ne jamais tenir un discours ici et un discours différent dans une autre assemblée. Vous pourriez au moins avoir l'honnêteté de le reconnaître.

S'agissant du vélo, j'ai lu les engagements que vous aviez pris. Je ne les ai pas inventés, j'en ai même précisé la source. Reportez-vous-y. Je n'ai fait que vous interroger sur l'état d'avancement de vos engagements. Personne ne vous a obligé à répondre à cette enquête, vous n'aviez pas le couteau sous la gorge. Au moment des élections départementales, vous avez pris ces engagements, ce sont ceux de la majorité départementale. L'opposition est dans son rôle en vous demandant où vous en êtes. Qu'y a-t-il de polémique ? Est-ce non constructif ?

M. Le PRÉSIDENT. Il vous a été répondu en partie. Écoutez les réponses !

M. COUNIL. Vous me demandez ce que nous faisons dans une autre collectivité. Je siége dans une autre collectivité qui a déjà aménagé 230 kilomètres d'itinéraires cyclables et qui souhaite, d'ici à 2040, passer à 315 kilomètres. Le programme est ambitieux, il prendra du temps parce qu'il nécessite des acquisitions foncières et des études environnementales. Vous savez tout comme moi, car vous êtes un aménageur du territoire, que cela prend du temps et ne se fait pas d'un coup de cuillère à pot.

J'en viens à votre propos sur l'aménagement d'une rocade routière facilitant la circulation des véhicules, page 55 du Programme stratégique de la Métropole à l'horizon 2040, objectif 17. Il n'est pas écrit que nous allons entreprendre une nouvelle rocade mais qu'il existe la rocade urbaine et la partie autoroutière.

Il s'agit d'engager une réflexion sur un sujet que nous avons déjà largement débattu dans cette assemblée. Je me souviens que Gérard Saudubray posait déjà cette question lorsqu'il était Conseiller général : comment renvoyer davantage de flux sur l'autoroute plutôt que sur la rocade urbaine et comment transformer la rocade pour la pacifier car le fait est qu'elle scinde des quartiers en deux ? Cela pose question. Vous déformez en inventant un programme de nouvelle rocade qui viendrait consommer de l'espace alors que ce n'est absolument pas le cas. Je veux bien être accusé de faire de la politique politicienne, mais sur ce sujet vous n'êtes pas en reste ! Je demande donc que nos propos soient respectés et non déformés.

APPROBATION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - DEUXIÈME ÉCHÉANCE

M. COUNIL. S'agissant de ce deuxième volet qui concerne les voies dont le trafic est compris entre 3 millions et 6 millions de véhicules par an, relevons la faible participation à la concertation alors que des kilomètres et des kilomètres de routes départementales sont susceptibles d'être concernés. Des personnes se plaignent mais n'engagent pas de démarche alors qu'il était possible de participer à l'enquête.

J'ai lu en détail les réponses du Conseil départemental ; je les trouve souvent assez générales. Si je me mets à la place d'une personne qui a posé une question, je pense qu'elle trouvera la réponse très globale et pas toujours adaptée à son cas particulier, ce qui est un peu délicat.

Nous renvoyons au Schéma départemental. Très bien. Ensuite, sur les difficultés relevées, il est répondu que la réfection de la couche de roulement en elle-même peut suffire. Je ne suis pas persuadé que ce soit la meilleure des solutions car des exemples prouvent le contraire : des couches de roulement ont aggravé les nuisances sonores. Je vous avais d'ailleurs écrit à ce sujet. Je pense au Boulevard des Italiens au niveau du circuit des 24 Heures, quand bien même les riverains ne se plaignent pas et que les nuisances sonores sont probablement autres. Malgré tout, des personnes faisaient remarquer que la route était plus bruyante depuis sa réfection. Pour abaisser le bruit, il me semble

que l'on utilise insuffisamment la possibilité de réduire la limitation de vitesse alors que, comme le souligne le rapport, passer de 90 à 70 km/h sur une portion plus réduite diminue le bruit de deux décibels. Cela peut paraître peu, mais c'est énorme en termes de ressenti.

Nous voterons le rapport, mais je trouve que les réponses aux personnes qui ont pris le soin de se mobiliser et de participer à l'enquête se situent un peu en deçà de ce que l'on aurait pu en attendre.

Mme COZIC-GUILLAUME. Je reviens sur le revêtement de la RD 323, rénovée par le Département en 2020, dont les riverains se sont plaints. Ce nouveau revêtement a occasionné de fortes nuisances sonores, sans compter qu'il est entièrement dégradé au bout de deux ans. Cette question doit être revue par les services du Département afin que les revêtements soient plus silencieux et durent plus longtemps.

Par ailleurs, le rapport explique que les sources de nuisance sonore sont liées au développement du trafic des poids lourds, dont le passage représente une émission de 70 décibels. Depuis une dizaine d'années, nous relevons la recrudescence de la circulation des poids lourds sur nos routes nationales car ils utilisent de moins en moins l'autoroute. Il conviendrait d'imaginer un moyen pour les inciter à l'emprunter, ce qui participerait à abaisser les nuisances sonores sur nos routes départementales et éviterait leur dégradation.

ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE ET LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS AUTOUR DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

M. COUNIL. Je voudrais tout d'abord m'excuser auprès de M. Beauchef de l'avoir déçu ce matin !

M. BEAUCHEF. Vous pouvez toujours vous rattraper ! *(Rires.)*

M. COUNIL. Je veux bien essayer ! Je suis un enfant du circuit, j'ai grandi au pied du circuit. Pas une seule de mes interventions publiques n'a porté sur ses nuisances sonores au moment des grands événements sportifs qui font la réputation du circuit, du Mans et de la Sarthe. Je n'ai jamais prononcé une seule expression pour les remettre en cause. Aussi, je ne suis pas du tout en contradiction avec mes propos d'hier. Ce que je remets en cause, c'est l'usage quotidien du circuit par une petite caste de privilégiés qui cassent les oreilles à beaucoup d'habitants. Ce qui est totalement différent.

Déposer l'amendement sur le rapport n° 15 ne me pose pas de problème. Nous avons nous-mêmes hésité entre les deux rapports. Quant aux sous-amendements que vous proposez à l'amendement, ils ne soulèvent aucune difficulté de notre part.

Nous ignorons si la création d'un syndicat est la bonne solution. Lorsque l'on se compare, nous constatons que des syndicats départementaux d'énergie existent dans beaucoup de Départements. Dans la Sarthe, nous connaissons les raisons historiques qui président à son absence. Cela dit, si des syndicats départementaux d'énergie ont vu le jour ailleurs, ne serait-il pas intéressant de s'interroger sur le bien-fondé de constituer un syndicat départemental d'énergie dans la Sarthe ? Dans cette hypothèse, l'amendement interroge sur le coût, sur son intérêt, sur la gouvernance, et sur les aspects juridiques qu'il pourrait revêtir.

L'idée est de se mettre au travail pour déterminer si un tel projet présente un intérêt. Si, finalement, nous devons conclure collectivement qu'il ne l'était pas, nous ne vous en reparlerions jamais. L'intérêt est d'en débattre. Si vous voulez modifier l'amendement, cela nous convient.

ANIMER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR UN DEVELOPPEMENT ÉQUILIBRE DES 270 COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

M. COUNIL. Si je comprends les réticences à l'encontre du Zéro artificialisation nette, relevons toutefois que l'ensemble des élus ont mené sur la France entière une politique qui a conduit à trop artificialiser nos territoires, avec les conséquences que cela peut avoir sur la diminution de la biodiversité, le renforcement des inondations et de tous les autres aspects négatifs que nous connaissons.

Que la loi nous conduise à envisager une forme de sobriété foncière est donc nécessaire. C'est facile à dire, très difficile à réaliser. Les propos de Laurent Hubert et de Fabienne Labrette-Lénager le démontrent parfaitement. Ce n'est donc pas simple. C'est probablement plus simple pour une grande ville qui possède des réserves foncières, qui a une capacité à se reconstruire sur elle-même que pour un petit village ou une petite ville.

Il n'en reste pas moins que les choses vont se décider à l'échelle régionale puisque c'est dans le cadre du Straddet, à nouveau en discussion, que les équilibres doivent s'opérer. Des premiers arbitrages qui se dessinent, j'ai compris que la Sarthe ne serait pas trop perdante par rapport à des Départements qui ont fortement consommé, tels que la Vendée ou à la Loire-Atlantique. Selon les premiers arbitrages qui semblent se dessiner, la Sarthe connaîtrait une réduction de 50 %, c'est-à-dire la moyenne exigée. Se posera ensuite la question de la répartition entre les différents Scot du Département, puis à l'intérieur des Scot, puis encore à l'intérieur des intercommunalités. Un vaste débat nous attend.

Il appartiendra aux territoires centraux de donner l'exemple parce qu'ils ont probablement une plus grande capacité à se reconstruire sur eux-mêmes que les territoires ruraux. L'enjeu est véritable.

Cela dit, je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet, je voulais simplement vous informer que nous voterons contre ce rapport parce que nous avons voté contre les modalités de répartition du Plan de relance et du Plan d'investissement. Nous restons donc en cohérence avec nos votes précédents.

Commission Développement des territoires, Agriculture, Développement durable et Transition
énergétique

ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE DANS SA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Mme COZIC-GUILLAUME. Je souhaite revenir sur notre demande relative au bilan du réseau local et à la plateforme en place. Il serait intéressant que nous ayons un retour lors du BS sur l'utilisation de cet outil très utile mais qui, je pense, doit être amélioré et nécessiterait un travail en commission.

Par ailleurs, je réitère ma demande : n'y aurait-il pas possibilité de lancer des expérimentations d'implantation de légumeries au plus près des collèges dans notre Département ? Ces légumeries pourraient servir non seulement à approvisionner des collèges mais aussi des EHPAD situés à proximité.

ASSURER LA PROTECTION DES RICHESSES NATURELLES SARTHOISES, LA BIODIVERSITÉ ET EN CHEMIN VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

M. COUNIL. Monsieur le Président, pour répondre à votre interrogation sur un dossier qui revêt un caractère cantonal, nous avons pris la décision de renoncer complètement à toute urbanisation sur les espaces boisés et naturels du Fouillé. Pour une ville comme Le Mans, cela revient à renoncer à 450 logements. Il s'agit donc d'un engagement important pour permettre le maintien de la biodiversité, dans un espace beaucoup plus riche que ce que l'on pouvait penser. La mobilisation citoyenne l'a montré.

Nous avons décidé de préserver ce site. Actuellement, nous étudions le déroulement de la procédure. La première étape interviendra l'année prochaine avec la modification n° 2 du PLUI de Le Mans Métropole. Nous passerons les espaces boisés de zones d'urbanisation à zones forestières. Cela permettra de protéger durablement ces espaces. Quand bien même nos successeurs voudraient faire autre chose, modifier ce genre de classement est impossible.

J'ai demandé aux services d'examiner votre proposition d'une inscription au titre d'espace naturel sensible. La réflexion est en cours. Les services de la Métropole souhaitent garder la main sur cet espace, en lien avec l'Arche de la nature. Il est fort probable que nous ne répondions pas positivement à votre demande d'espace naturel sensible à cet endroit, ce qui ne nous empêche nullement de travailler conjointement sur un certain nombre d'opérations. Je vous dis cela, sous réserve de la décision définitive.

J'ai demandé une rencontre entre les services de Le Mans Métropole et les services du Conseil départemental sur cette question.

Commission Éducation, Jeunesse, Éducation, Citoyenneté et Enseignement supérieur

PRÉPARER L'AVENIR DES JEUNES SARTHOISES ET SARTHOIS

M. COUNIL. Hier, Frédéric Beauchef nous disait que nous étions souvent d'accord mais que nous trouvions toujours un prétexte pour exprimer notre désaccord. En l'occurrence, ce rapport suscite chez nous beaucoup de désaccords, peut-être même trop.

Le premier porte sur la dotation de fonctionnement. Depuis deux ou trois sessions, nous demandions des éléments que nous n'obtenions jamais. Après avoir beaucoup attendu, nous les avons enfin reçus !

Nous nous étonnions de ne pas recevoir de réponse. À la lecture du rapport, nous en comprenons les raisons. Nous considérons aujourd'hui que vous souhaitiez cacher des choix que vous avez faits. Ils sont aujourd'hui visibles et interrogent tout particulièrement.

Notre première interrogation concerne le classement des collèges en fonction de leur localisation, entre des collèges dits urbains, des collèges ruraux et des collèges éloignés. Nous avons toujours dit que cette différenciation territoriale ne suscitait pas d'objection de notre part. Mais, aujourd'hui, lorsqu'on voit quels sont les collèges classés urbains, ruraux ou éloignés, on s'interroge. Globalement, sont classés urbains les collèges de Le Mans Métropole. Les collèges implantés dans les villes de La Flèche, La Ferté-Bernard, à Sablé sont classés ruraux.

Autre élément, le collège de Champagné Wilbur Wright qui reçoit beaucoup d'élèves habitant en milieu rural est classé en urbain. Le collège de Changé qui reçoit très peu d'élèves de la ruralité – il reçoit pour l'essentiel des jeunes de Changé – est classé rural. Quant au collège d'Ancine, il est classé éloigné alors que la commune jouxte la Communauté urbaine d'Alençon. Il y a là un tripatouillage que nous ne trouvons pas correct.

Que les collèges de nos cantons soient classés urbains ne pose aucune difficulté ; je n'aurais jamais demandé que les collèges du canton Le Mans 6 soit classés ruraux, mais que, dans la périphérie du Mans, des collèges soient classés urbains ou ruraux alors qu'ils ont globalement le même profil questionne particulièrement.

Tel est le premier point de désaccord. Nous comprenons pourquoi vous ne vouliez surtout pas fournir de réponse à cette question !

Le deuxième point de désaccord porte sur le calcul de la nouvelle dotation. Là encore, nous avons posé beaucoup de questions sans jamais recevoir de réponse. On comprend pourquoi !

Je prends l'exemple du collège public de Saint-Calais de 168 élèves ; il recevra une dotation de 97 885 euros ; le collège Joséphine Baker, ex-collège Vauguyon, qui accueille 402 élèves, recevra 95 145 euros. Ces deux collèges reçoivent quasiment la même somme, si ce n'est que le second reçoit deux fois et demi de plus d'élèves.

Des explications président à cet état de fait : le collège de Saint-Calais est un collège éloigné, cela ne suscite pas de problème. Normalement, la prise en compte de l'indice de position sociale (IPS) devait améliorer les choses. Le fait que le collège Joséphine Baker fasse partie des collèges classés parmi les plus bas n'aura pas suffi ! Là, nous avons senti qu'il y avait quand même un problème. Aussi, avons-nous dressé un tableau, que je peux vous transmettre si vous le souhaitez. Nous avons comparé les effectifs et les dotations 2022 et 2023.

On constate des écarts particulièrement impressionnants : la dotation du collège Berthelot baisse de 41 % pendant que la dotation du collège Frère André à Saint-Calais voit sa dotation augmenter de 128 %. Moins 41 % dans un cas, plus 128 % dans l'autre. On pourrait penser que le collège Berthelot a perdu énormément d'élèves. Oui, il en a perdu trois ! On pourrait penser également que le collège de Saint-Calais a connu un dynamisme démographique particulièrement important. Non, ils ont perdu 8 élèves ! Je suis désolé de le dire, cette situation interroge.

Nous avons donc continué à creuser et établi un tableau Excel. Nous avons classé les collèges selon qu'ils sont publics ou privés. Globalement, la dotation des collèges privés progresse de 159 %, celles des collèges publics de 11 %.

La dotation moyenne par élève des collèges privés s'établit à 555,57 euros pour 2023. Elle ressort à 229,06 euros pour les collèges publics. Je ne pense pas que ce soit cette bonne vieille loi Falloux qui explique ce dérapage que vous avez essayé un peu de cacher et que nous avons essayé un peu de creuser !

Je ne suis pas un opposant de l'école privée.

M. Le PRÉSIDENT. Il y a une erreur dans vos calculs. Nous allons vous en expliquer les raisons.

M. COUNIL. Je suis un enfant de l'école publique et un enseignant de l'école publique. J'aurai passé l'essentiel de ma vie à l'école publique, mais je ne suis pas opposé à l'école privée. Par exemple, dans les fonctions qui sont les miennes, j'accompagne tous les jours des établissements privés dans leurs travaux d'urbanisme. Il n'en reste pas moins que cette différence interpelle. Peut-être certains éléments nous ont-ils échappé. Vous allez certainement nous répondre que nous ne comprenons rien et que nous avons encore tout mélangé.

De vraies questions sont posées. Rétrospectivement, au regard des débats qui se sont tenus par le passé, l'absence de réponse, le fait que ce sujet n'ait pas été abordé en commission, du moins si certains éléments ont été donnés, nous n'avons pas obtenu de chiffres. On comprend pourquoi !

M. COUNIL. Je vais reprendre le fil de ma démonstration et répondre à M. Trifaut.

J'avais quasiment terminé de présenter mon premier point. Je vais y revenir. Je suis désolé, Monsieur Trifaut, mais la volonté de cacher des choses est manifeste. Des présentations ont été faites aux commissions. Oui, c'est vrai. Vous reconnaîtrez que les élus de notre groupe qui siègent à votre commission sont très assidus ; ils sont présents quasiment à toutes les réunions et ils ne sont pas là pour faire de la représentation, ils posent des questions et rendent compte ensuite aux autres élus de notre groupe.

Oui, des éléments ont été présentés en commission, si ce n'est qu'aussi bien en commission qu'en session, nous vous avons demandé à plusieurs reprises quels seraient les collèges qui seraient classés en urbain, en rural ou éloigné. Vous n'avez jamais répondu à cette question ni en commission ni en session. Il a fallu attendre le rapport budgétaire pour obtenir les réponses.

Lorsque vous avez évoqué le nouveau mode de calcul de la DGF, les membres de notre groupe en commission et moi-même en session avons tenu le même discours. À ce stade, nous n'émettons pas d'objection sur les modalités de

calcul. Mais pour comprendre comment tout cela fonctionnera, nous avons besoin des estimations. Que ce soit en commission ou en session, nous les avons toujours demandées, en se référant aux dotations passées et futures. Monsieur Trifault, je suis désolé de le répéter, nous n'avons jamais eu de réponse à nos questions.

Nous avons découvert les chiffres dans le rapport budgétaire, dans un tableau qui, d'ailleurs, de la façon dont il est conçu, ne permet pas les comparaisons que vous évoquez puisqu'il a fallu que nous réalisions nous-mêmes un tableau Excel en recherchant les données 2022 pour les comparer à celles 2023 alors qu'il aurait été beaucoup plus simple que vous le fassiez en l'assortissant de commentaires. Par exemple, en expliquant que le collège Berthelot enregistre une baisse de moins 41 % parce que le Département reprenait le contrat des fluides. Dont acte ! Je n'ai pas de problème. J'aurais pu prendre l'exemple du collège Pierre-Gilles de Gennes au conseil d'administration duquel je siège : il enregistre moins 13 %. Je n'ai d'ailleurs pas cité ce collège parce que je connaissais la réponse.

Vous ne pouvez pas nous dire que l'on vous accuse de cacher les choses alors que vous n'avez pas répondu aux questions qui étaient posées par mes collègues en commission et que vous ne nous avez pas répondu en session et que laissant les choses aller, nous découvrons les informations au dernier moment, dans le délai légal, avant la session. Cela ne permet pas de travailler en confiance ni sur le fond.

Nous nous connaissons peu ; je suis un ancien élu et je crois avoir la réputation de travailler les dossiers. Je suis sérieux quand je livre ces chiffres ; je ne les ai pas inventés. Oui, vous avez intégré l'IPS ; je considère que c'est une très bonne chose, mais je ne vois pas où est l'effet « IPS » dans les données que vous nous avez fournies. Vous nous dites qu'il n'y a pas de baisse de dotation et aussitôt dans la phrase suivante vous expliquez qu'il y en a. Vous vous contredisez.

Quant au classement des collèges de Le Mans Métropole en urbain, il ne me pose aucune difficulté. Nos questions portent sur d'autres collèges. S'agissant de la DGF, aucune transparence ne préside à son calcul. Je me souviens que, par le passé, des tableaux très précis étaient présentés. Nous comprenions et pouvions travailler. En l'occurrence, vous ne nous donnez pas les éléments pour travailler et ensuite vous vous étonnez que nous vous le reprochions. Enfin et surtout je n'ai pas obtenu de réponse sur le public-privé.

Dernier point sur les dotations, nous vous avons alerté sur le fait que la fin de la dotation spécifique aux sorties scolaires aurait des effets négatifs. Nous siégeons dans des conseils d'administration : auparavant, 7,50 euros étaient accordés par jeune et par sortie ; aujourd'hui, des établissements font d'autres choix et utilisent l'argent autrement. Cette dotation, qui avait d'ailleurs été créée, à l'époque, à notre initiative en différenciant les collèges urbains et ruraux, a globalement disparu.

J'en viens à la restauration scolaire. Je ne reprendrai pas l'ensemble du débat, nous y reviendrons au budget supplémentaire, mais je me dois de marquer notre opposition et je reviendrai sur vos explications relatives à La pâte sarthoise.

En l'espace d'un an, le nombre de contrats de l'entreprise avec les collèges est passé de 20 à 5, soit une diminution de son tonnage livré aux collèges sarthois de 80 %. Les cinq collèges qui continuent de passer commande ont expliqué à l'entreprise qu'elle n'aurait plus de commandes à terme. Celle-ci considère qu'un minimum de concertation aurait peut-être permis de travailler différemment.

Le fait que les pâtes viennent d'Italie tient à l'appel d'offres et à la différence entre ce qu'on appelle les pâtes longues et les pâtes courtes. Les pâtes longues sont les spaghettis et les tagliatelles, les pâtes courtes les coquillettes, les fusillis, etc. Les modalités de séchage de ces pâtes sont différentes. L'entreprise d'Yvré-l'Évêque n'est pas en mesure de produire des pâtes longues. Si nous avions lancé un marché pour des pâtes longues, nous aurions retenu les pâtes italiennes et si nous avions lancé un marché pour des pâtes courtes, nous aurions retenu les pâtes d'Yvré-l'Évêque. C'est d'ailleurs ce qu'a fait la Ville du Mans pour leur permettre, d'une certaine façon, d'obtenir le marché.

Mettez-vous à la place de ces entrepreneurs pour qui la déception est grande. Lorsqu'ils ont créé leur entreprise, le Conseil départemental est le premier acteur qu'ils ont contacté. Ils ont reçu un accueil enthousiaste et un soutien très

fort. On leur avait même dit à l'époque : « Nous attendions un produit comme le vôtre. » Le Conseil départemental leur a permis de créer leur entreprise, le Président Le Mèner nous avait même offert à tous un paquet de pâtes. D'ailleurs, depuis, j'achète les pâtes de cette entreprise.

Aujourd'hui, ces entrepreneurs ont l'impression d'être abandonnés. Le fait de perdre ce marché remet en cause la pérennité de l'entreprise ; ils se laissent encore quelques mois pour décider s'ils poursuivent ou non leur activité. Il serait utile, Monsieur le Président de la commission, Monsieur François Boussard, Monsieur le Président Le Mèner, que vous les rencontriez pour discuter avec eux, pour comprendre les difficultés car on ne peut avoir tenu un discours enthousiaste et les abandonner ensuite.

Monsieur le Président, durant cette session, vous n'avez cessé de nous appeler à la cohérence. Je vous appelle donc à la cohérence pour soutenir cette entreprise.

Le dernier point de mon propos concerne le petit journal *Mic'Ado*, qui a été remis aux membres de la commission. Mon épouse l'a ramené hier soir puisqu'elle travaille dans un collège public. Elle était très intéressée.

J'ai été surpris par deux aspects : d'abord, je pense que l'initiative de travailler sur l'écrit est intéressante. Je travaille avec des élèves de première sur la presse qui, si on leur met un journal entre les mains, ne savent pas s'en servir car ils n'en ont jamais ouvert un ! Je pense que cela nécessite un peu de pédagogie.

Mon épouse m'a dit que les élèves n'avaient absolument pas été intéressés. Elle a demandé à ses élèves si l'un d'entre eux pourrait éventuellement lui prêter un exemplaire. Elle est amoureuse de Terry Tarpey et elle voulait lire l'interview le concernant. Quasiment tous les élèves lui ont tendu le magazine, en lui disant : « Écoutez, Madame, de toute façon, on ne lira pas ce truc-là, on vous le donne. » Le soir, elle est donc revenue en me disant : « Mais c'est quoi ce magazine ? Le Département fait distribuer un journal luxueux alors que les élèves ne le liront pas ? » C'est vrai qu'il est très beau. Je pense qu'il est nécessaire de travailler sur la façon dont on le met à disposition des élèves et que l'on s'intéresse un peu à leur ressenti car si, finalement, ce magazine finit au fond du cartable, chiffonné parce qu'ils auront mis les cahiers dessus et qu'il ira à la poubelle à la maison, c'est de l'argent jeté par les fenêtres.

L'initiative est plutôt bonne, mais un accompagnement s'impose. Il faut poser la question pas uniquement aux chefs d'établissement, mais aussi aux enseignants sur la façon dont cet outil est utilisé, dont il pourrait être utilisé dans un but pédagogique car il ne faudrait pas qu'une bonne initiative finisse froissée dans le fond des cartables.

J'ai déjà été très long, j'ai posé des questions au nom de mon groupe. Vous comprendrez qu'à ce stade, nous ne voterons pas ce rapport, bien qu'il comporte des points positifs. Je ne les ai pas énumérés, tel n'est pas mon rôle et d'ailleurs vous le faites très bien !

Nous voterons donc contre ce rapport.

Mme COZIC-GUILLAUME. Nous avons demandé en commission une action spécifique du Département en faveur des quatre collèges dont l'IPS est inférieur à 80. Ils sont soit REP, soit REP+. Nous pensons que des opérations et des actions spécifiques s'imposent ; aussi souhaitons-nous que le Département étudie ce qu'il serait possible d'entreprendre.

Par ailleurs, je demande une étude pour une expérimentation des petits-déjeuners des enfants qui arrivent en 6^e au collège et qui ont bénéficié en primaire du petit-déjeuner.

Commission des Finances et Administration générale

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviens pour explication de vote. Je ne reviendrai pas sur mes propos hier, je me contenterai de relever que vingt-huit rapports ont été soumis au vote ; nous en avons voté

dix-neuf, nous nous sommes abstenus sur cinq rapports et avons voté les quatre principaux rapports, qui concernent les engagements financiers, la solidarité, l'insertion et les collèges. Ces chiffres ne sont pas totalement conformes à ce que je vous avais annoncé hier. En cours de session, nous avons fait évoluer certains de nos votes car le débat permet de faire avancer la pensée, et tel est le mérite de la démocratie.

Toutefois, à l'issue de ces quatorze heures de débats, nous considérons que les propos que j'ai tenus hier au nom de notre groupe restent valables. Aussi voterons-nous contre le budget 2023 du Département de la Sarthe.